

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDCT 149 Subvention au titre de l'animation locale (3.000 €) à l'Association Œuvre Participative.

M^{me} Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

le projet de délibération, en date du 4 novembre par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Œuvre Participative ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'Association Œuvre Participative (19629 / 2014_04778), dont le siège social est 42, rue Henri Martin, 92170 Vanves.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007, provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014.